



# PARÉ À TOUT









Les vêtements doivent être pratiques et confortables. Des travailleurs habillés avec soin sont également la carte de visite de l'entreprise. Il existe des risques spécifiques contre lesquels les vêtements offrent une protection supplémentaire: les vêtements de signalisation, les vêtements ignifuges, les vêtements contre les risques chimiques, ...












## NORMES EUROPÉENNES POUR LES VÊTEMENTS

En général, les vêtements de travail ne disposent pas d'une norme européenne. Il existe des normes connexes uniquement pour les applications spécifiques. Voici les plus courantes:

NORME	EXPLICATION
EN 340: 2003 	Exigences générales pour les vêtements de protection (les différentes dimensions sont illustrées).
EN 342: 2004 	Les combinaisons et les vêtements qui protègent contre le froid (conditions de travail en dessous de -5 °C). Les vêtements thermiques doivent toujours être portés en combinaison avec des sous-vêtements destinés pour ce faire.
EN 343: 2003 	Protection contre la pluie X = étanchéité à l'eau Y = perméabilité à la vapeur d'eau (allant de 1 à 3)
EN-ISO 6530: 2004	Protection contre les produits chimiques liquides (tests de la résistance des matériaux contre l'infiltration des liquides).
EN 14605:2005 Type 3 of type PB3 Type 4 of type PB4 	<b>Type-3</b> ou type PB3 <b>Type-4</b> ou type PB4 Vêtements de protection contre: Type-3: produits chimiques liquides. Vêtements avec des liaisons imperméables. <b>Type-4:</b> particules liquides. Vêtements contre les particules liquides. Vêtements avec des liaisons imperméables à la brume. *PI = y compris la protection partielle du corps.
EN-ISO 13982-1:2004 Type-5 	Vêtements de protection de tout le corps contre: Type-5: les particules solides diffusées par l'air.
EN 13034: 2005 Type-6 EN 381-5: 1995 	Vêtements qui offrent une protection limitée contre: <b>Type-6:</b> produits chimiques liquides (testés à l'aide d'un test au spray)
EN 381-11: 2002 	Vêtements de protection pour les utilisateurs de scies à chaîne. <b>Partie 11:</b> exigences pour la protection du dessus du corps. Il y a 3 classes possibles, réparties en fonction de la vitesse de la chaîne: Classe-1: 20 m/sec Classe-2: 24 m/sec Classe-3: 28 m/sec <b>Attention:</b> aucun équipement de protection ne peut garantir une protection à 100 % contre les coupures d'une scie à chaîne tenue à la main !
EN 4701-1: 1995 	Vêtements de protection pour les utilisateurs de scies à chaîne. <b>Partie 5:</b> exigences pour les protections des jambes. Il y a 3 classes possibles, réparties en fonction de la vitesse de la chaîne: Classe-1: 20 m/sec Classe-2: 24 m/sec Classe-3: 28 m/sec <b>Attention:</b> aucun équipement de protection ne peut garantir une protection à 100 % contre les coupures d'une scie à chaîne tenue à la main !

NORME	EXPLICATION												
EN-ISO 11612 (est remplacée par la norme EN ISO 11611) 	Vêtements de soudure: protège en cas de soudures et de processus connexes contre les petites éclaboussures de métal fondu, un court contact avec les flammes et les rayons ultraviolets. Si le porteur soude avec de l'électricité, des mesures de protection supplémentaire doivent être prises.												
EN-ISO 11612 	Protection contre la chaleur. Les vêtements portant cette norme offrent une protection contre un court contact avec les flammes et au moins l'un de types de chaleur ci-dessous, mais n'offrent pas de protection dans le cas d'une chaleur de contact: <b>A:</b> diffusion limitée des flammes (A= EN 533 Indice III, pas d'incandescence ou de combustion ultérieure) <b>B:</b> isolation contre la chaleur de convection (va de B1 à B5) <b>C:</b> isolation contre la chaleur de rayonnement (C1-C4) <b>D:</b> protection contre les éclaboussures d'aluminium liquide (D1-D3) <b>E:</b> protection contre le fer fondu (E1-E3)												
EN-ISO 14116 	Test des matériaux: matériaux et combinaisons de matériaux avec une diffusion limitée des flammes. Trois indices, l'indice III étant le plus élevé: pas de formation de trou et pas d'incandescence ou de combustion ultérieure (maximum 2 sec). Attention: cela s'applique au matériau, pas à tout le vêtement !												
EN 1149-1: 2006 	Propriétés électromagnétiques. <b>Partie 1:</b> méthode de test pour la mesure de la résistance de surface.												
EN 1149-3: 2004 	Propriétés électromagnétiques. <b>Partie 3:</b> méthode de test pour la mesure de la diminution de charge												
EN 1149-5: 2007 	Propriétés électromagnétiques. <b>Partie 5:</b> exigences de prestations des vêtements antistatiques.												
EN 471: 2003 	Vêtements de signalisation pour un usage professionnel. X: la classe d'un vêtement, déterminée par la surface en m <sup>2</sup> du matériau fluorescent (jaune, orange ou rouge). Y: qualité du matériau réfléchissant (les bandes) <table border="1" data-bbox="624 1630 1331 1778"> <thead> <tr> <th>Classe (X)</th> <th>Surface fluorescente</th> <th>Surface réfléchissante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>0,14 m<sup>2</sup></td> <td>0,10 m<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0,50 m<sup>2</sup></td> <td>0,13 m<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0,80 m<sup>2</sup></td> <td>0,80 m<sup>2</sup></td> </tr> </tbody> </table>	Classe (X)	Surface fluorescente	Surface réfléchissante	1	0,14 m <sup>2</sup>	0,10 m <sup>2</sup>	2	0,50 m <sup>2</sup>	0,13 m <sup>2</sup>	3	0,80 m <sup>2</sup>	0,80 m <sup>2</sup>
Classe (X)	Surface fluorescente	Surface réfléchissante											
1	0,14 m <sup>2</sup>	0,10 m <sup>2</sup>											
2	0,50 m <sup>2</sup>	0,13 m <sup>2</sup>											
3	0,80 m <sup>2</sup>	0,80 m <sup>2</sup>											